

2025-029

**CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT
D'AIDE-SOIGNANTE À TEMPS NON COMPLET (0.80 ETP)**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 juin, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le treize juin 2025, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

Anne-Marie CHENAL est désignée secrétaire de séance.

Présents :

Mesdames Michèle BARRIOZ, Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOOUSSIN, Anne-Marie CHENAL,
Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

Excusées :

Mesdames Sylviane DUCHOSAL (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), Sylvie FONDARD (pouvoir à Mme Anne-Marie CHENAL)

Absents :

Madame Rose PAVIET,
Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

Le Conseil d'Administration a, par délibération n° 2024-036 du 26 septembre 2024, créé un poste d'aide-soignante à temps complet, lequel a été déclaré vacant le 21.05.2025.

Au regard des difficultés que rencontre le CIAS pour recruter ce type de profil, il est proposé de doubler cette vacance par la création d'un poste non permanent d'aide-soignante à TNC (0.80 ETP). Ainsi, si à l'issue de la période de recrutement (22.06.2025), le CIAS ne reçoit aucune candidature pour le poste à temps plein à pourvoir au 01.09.2025, il pourra recruter le candidat disponible sur un temps non complet, pour une durée d'un an à compter de sa date d'embauche.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 7
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 7
- nombre de votes « pour » : 7
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

APPROUVE la création d'un poste non permanent d'aide-soignante (ouvert aux 2 grades), à temps non complet (28 h/semaine) et ce, pour une durée d'un an à compter de la date d'embauche,

AUTORISE le Président à signer le contrat correspondant avec le candidat qui répondra au mieux aux besoins des services.

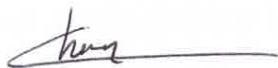
DIT que les crédits nécessaires au financement de ce poste sont inscrits au budget 2025.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 24 JUIN 2025

Ont signé au registre tous les membres présents.

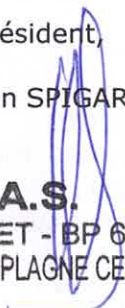
La secrétaire de séance,

Anne-Marie CHENAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI



C.I.A.S.
LE CHALET - BP 60
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX